



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Secrétariat  
Général  
Tél : 04.66.22.20.64

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SIFFRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Dominique VINCENT, Nathalie FABIÉ, Sylvie THOLANCE, Olivier LAW, Dominique AGUERA, Monique SWIERKOWSKI, Michaël GENTE, Patricia PALLEGOIX, André SAUTON, Nathalie RAYSSIGUIER, Eric MALTERRE, Brigitte BLOTTIAU, Guy BRIEUX.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Pierre DEHON, Béatrice COLOMBIER.

**PROCURATIONS** :

- Béatrice COLOMBIER donne procuration à Nathalie RAYSSIGUIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Sylvie Tholance en qualité de secrétaire de séance.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025**

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

*Abstentions : 2 (M. Swierkowski, M. Gente)*

*Contre : 3 (B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)*

#### **Délibérations**

<b>01</b>	<b>Compte financier unique- budget communal</b>	<b>2025-09</b>
-----------	---	----------------

Le compte financier unique est le document qui se substitue désormais à la fois au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable.

Le compte financier unique fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent de clôture de 474 058,05 € et pour la section d'investissement un excédent de clôture de 728 200,10 €.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

*Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)*

<b>02</b>	<b>Affectation du résultat- budget communal</b>	<b>2025-10</b>
-----------	---	----------------

Vu la présentation du compte financier unique,  
**Il est proposé au Conseil Municipal** de voter l'affectation du résultat comme suit :  
 Sur 474 058,05 € du résultat de la section de fonctionnement : 224 058,05 € mis en réserve au 1068 (investissement) et 250 000 € reportés au 002 (fonctionnement).

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

*Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)*

<b>03</b>	<b>Fixation du taux des taxes locales 2025 : maintien des taux</b>	<b>2025-11</b>
-----------	--	----------------

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2025</b>
Taxe foncière sur le bâti	38.83%
Taxe foncière sur le non bâti	40.73%
Taxe d'habitation	10,50%

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>04</b>	<b>Budget primitif communal 2025</b>	<b>2025-12</b>
-----------	--------------------------------------	----------------

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 230 500 €.  
 Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 966 000 €.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

*Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)*

<b>05</b>	<b>Compte financier unique- budget eau et assainissement</b>	<b>2025-13</b>
-----------	--	----------------

Le compte financier unique fait apparaître pour la section d'exploitation un excédent de clôture de 149 657,59 € et pour la section d'investissement un excédent de clôture de 560 207,68 €.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

*Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)*

<b>06</b>	<b>Affectation du résultat- budget eau et assainissement</b>	<b>2025-14</b>
-----------	--	----------------

Vu la présentation du compte financier unique,  
**Il est proposé au Conseil Municipal** de voter l'affectation du résultat comme suit :  
 Sur 149 657,59 € du résultat de la section d'exploitation : 49 657,59 € mis en réserve au 1068 (investissement) et 100 000 € reportés au 002 (exploitation).

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

*Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)*

<b>07 08</b>	<b>Redevances performance des systèmes d'assainissement collectif et performance des réseaux d'eau potable 2025</b>	<b>2025-15 2025-16</b>
------------------	---	----------------------------

Le système des redevances des agences de l'eau a été réformé. Les collectivités doivent répercuter les taux votés par les agences sur les factures des usagers.

La redevance prélèvement est maintenue mais les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par une redevance de « consommation d'eau potable », et deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Redevance consommation d'eau potable : 0,43 € HT/m<sup>3</sup>

Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif : 0,01 € HT/m<sup>3</sup>

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable : 0,01 € HT/m<sup>3</sup>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Abstentions : 3 (M. Swierkowski, B. Colombier, N. Rayssiguier)*

<b>09</b>	<b>Budget primitif eau et assainissement 2025</b>	<b>2025-17</b>
-----------	---	----------------

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 446 000 €.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

*Contre : 4 (M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)*

*Abstention : 1 (M. Swierkowski)*

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 380 000 €.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

*Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)*

<b>10</b>	<b>Modification du tableau des effectifs</b>	<b>2025-18</b>
-----------	--	----------------

Avancements : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, et d'un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>11</b>	<b>Modification du prix et du parcellaire d'un terrain à la vente- La Charaou</b>	<b>2025-19</b>
-----------	---	----------------

Nouvelle surface : 674 m<sup>2</sup> ; nouveau prix : 96 500 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>12</b>	<b>Demande de subvention- Sécurisation des abords de l'école- Prolongement des travaux RD 305</b>	<b>2025-20</b>
-----------	---	----------------

Divers aménagements de sécurité ont été réalisés sur la RD 305, sur le tronçon menant à l'école. Il est proposé de continuer la sécurisation des cheminements piétons dans le prolongement de cette route, comprenant la réalisation d'un trottoir et les aménagements nécessaires à celui-ci, pour un coût d'environ 50 400 € HT.

Ce projet est susceptible d'être subventionné par le Conseil départemental (produit des amendes de police).

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- d'approuver ce programme de travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier d'aide financière auprès du Conseil Départemental, et de tout organisme à même de répondre à ce projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>13</b>	<b>Marchés nocturnes 2025</b>	<b>2025-21</b>
-----------	-------------------------------	----------------

Le Comité de Promotion Agricole de l'Uzège organise à nouveau des marchés nocturnes durant la période de l'été 2025. La commune s'est portée candidate, elle a été retenue pour le mercredi 20 août.

**Il est proposé au conseil :**

- de donner son accord pour la signature de la Charte des marchés nocturnes 2025 du Pays d'Uzès avec le Comité de Promotion Agricole de l'Uzège ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**